

les députés s'efforcent de trouver, si possible, une meilleure formule qui permettrait aux divers groupes qui constituent la population canadienne de jouir d'une plus grande égalité devant la loi, notamment pour ce qui est de l'importante question du droit de vote.

J'estime que la recherche de la justice absolue, qui équivaut en apparence à traiter tout le monde sur le même pied, peut déboucher sur l'iniquité. Plusieurs députés ont bien exposé dans leurs discours que l'histoire et l'évolution de nos lois expliquent pourquoi les habitants de notre pays ont différents statuts et des droits différents. Je n'hésite pas à dire que l'adoption de l'amendement en question ne contribuera en rien à la réalisation du grand objectif national que constitue l'établissement de rapports d'égalité entre les divers éléments constituant notre peuple, mais qu'elle apparaîtra plutôt comme une mesure punitive et discriminatoire à l'encontre d'une partie considérable et importante de notre population.

À plusieurs reprises, le représentant de Saint-Denis a déclaré au cours du débat que, si on le persuadait que l'adoption de cette proposition serait un facteur de désagrégation, il ne l'appuierait pas. Les déclarations faites par les députés d'en face ne semblent pas l'avoir convaincu. Il enregistrera peut-être avec plus d'intérêt mon point de vue qui est que cet amendement constituera un facteur de désagrégation et que pour cette raison il y a lieu de le déplorer.

Plusieurs idées ont surgi de ce débat. Ce serait abuser des députés qui ont assisté à ce débat que de les répéter maintenant. Il faut cependant dire une chose pour souligner ce que le ministre d'État responsable de la loi sur la citoyenneté canadienne a dit plus tôt cet après-midi. Pendant que la discussion se poursuivait j'ai parcouru la loi sur la citoyenneté canadienne et les diverses dispositions qu'elle contient relatives aux immigrants du Royaume-Uni, sujets britanniques résidant maintenant au Canada. Je constate, après cet examen plutôt rapide et ainsi que le ministre l'a indiqué que cette loi a vraiment besoin d'être étudiée, révisée et clarifiée.

En fait, si l'amendement du député de Matane est adopté, je crois que la situation sera plutôt confuse au moment du recensement. Beaucoup qui ont vécu pendant longtemps dans ce pays auront des doutes quant à leur situation. Il me semble que c'est là une bonne raison pour ne pas apporter de change-

[M. Blair.]

ment radical du genre de ce qui a été proposé.

Je tiens à revenir sur une question que d'autres ont soulevée plusieurs fois au cours du débat. Il faut une certaine mesure de justice, de tolérance et de respect entre tous les secteurs de notre population. Nous n'y parviendrons pas si nous essayons d'adopter une loi qui lèse un groupe très considérable de cette population. Si l'on adopte cet amendement il aura, je n'ai pas à ce sujet le moindre doute, l'effet de priver un grand nombre de personnes au Canada de droits qu'elles ont exercés depuis très longtemps.

Il aura le résultat de priver du droit de vote ce groupe très considérable. Je pensais à ces gens pendant le débat. Ils ont assuré à notre pays un apport considérable. Beaucoup d'entre eux ont combattu dans nos guerres ainsi que leurs enfants. Je connais plusieurs veuves qui y ont perdu maris et fils. Il faut y regarder à deux fois avant de leur dire que pour des raisons techniques ils ne sont pas Canadiens comme les autres et doivent passer par une procédure spéciale pour voter comme ils l'ont fait aux élections précédentes.

Ce genre de proposition est injuste. Beaucoup la trouveront injuste et unique. Il est clair que l'adoption de la résolution causera la division. Le blâme en retombera sur le Parlement. Elle sera préjudiciable au pays. Pour ces raisons, j'espère que l'amendement sera rejeté.

M. Prud'homme: Puis-je poser une question? Le député croit-il que le fait de canadieniser notre institution va semer la discorde?

M. Blair: Nous travaillons constamment à rendre la vie plus acceptable pour chaque groupe de la population. Je suppose que le terme «canadianiser» convient dans ce cas. La seule façon de répondre est de reprendre l'argument que l'on n'accomplira rien de valable si le processus de renouvellement qu'un groupe trouve essentiel, aliène, met en fureur et punit l'autre partie de la population.

Des voix: Bravo!

• (4.20 p.m.)

M. Winch: Monsieur le président, je regrette d'avoir eu à m'absenter au cours du débat pour vaquer à des affaires parlementaires.